



COMITÉ DES PÊCHES

Trente-cinquième session

5-9 septembre 2022

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Résumé

Le présent document d'information contient des renseignements d'ordre général sur l'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session du Comité des pêches.

1. Ouverture de la session

- Le Président ouvrira la session. Il informera les délégués des droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres pour chaque point de l'ordre du jour (COFI/2022/INF/16).
- Après les observations liminaires et la présentation, par le Président, d'un rapport administratif sur la consultation tenue par le Bureau entre les sessions, le Directeur général de la FAO ou son représentant inaugurer la session (COFI/2022/INF/4).
- Les ministres et vice-ministres sont invités à prononcer des déclarations d'ordre général dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

- Questions de procédure (COFI/2022/1/Rev.2, COFI/2022/INF/1/Rev.1, COFI/2022/INF/2/Rev.1, COFI/2022/INF/5/Rev.1).
- Les autres questions à examiner au titre du point 16 de l'ordre du jour (Questions diverses) doivent être proposées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

3. Désignation des membres du Comité de rédaction

Questions de procédure.

4. Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour vise à examiner en même temps la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et les progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) et des instruments connexes, afin d'apporter une réponse innovante aux enjeux qui se font jour dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, notamment quant à l'innovation dans ce secteur aux niveaux mondial, régional et national, en particulier eu égard aux nouvelles technologies.
- On trouvera dans le document COFI/2022/2 un résumé de la situation, de l'évolution et des nouveaux enjeux dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au niveau mondial d'après le rapport sur *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2022*. Les progrès réalisés en ce qui concerne les mesures prises pour faire face à la pandémie de covid-19 seront aussi abordés au titre de ce point de l'ordre du jour.
- Les documents COFI/2022/2.1 et COFI/2022/INF/7 contiennent une synthèse des analyses consacrées aux progrès accomplis par les Membres de la FAO, les organes régionaux des pêches (ORP) et les organisations non gouvernementales (ONG) dans la mise en œuvre du Code, sur la base des résultats du questionnaire y relatif, depuis la présentation du dernier rapport à la trente-quatrième session du Comité des pêches, en 2021.

5. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour est consacré au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), notamment l'objectif de développement durable (ODD) 14 et les indicateurs correspondants, placés sous la responsabilité de la FAO. Le document relatif à ce point de l'ordre du jour porte la cote COFI/2022/3.

6. Appui à la petite pêche et à la pêche artisanale, y compris dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur la petite pêche et la pêche artisanale, en particulier dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022).
- Les documents *COFI/2022/4*, *COFI/2022/4.1/Rev.1* et *COFI/2022/INF/9* récapitulent les réalisations de la FAO à l'appui de la gouvernance et du développement de la petite pêche et de la pêche artisanale, marines et continentales, ainsi que les progrès réalisés au titre du Programme-cadre de l'Organisation pour la promotion et l'application des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.
- La contribution de la petite pêche et de la pêche artisanale à la transformation des systèmes alimentaires dans le contexte du Programme 2030 y est une nouvelle fois mise en relief.
- On y trouve aussi une présentation des progrès obtenus dans le cadre de l'AIPAA 2022.
- Un rapport sur le projet visant à porter un nouvel éclairage sur les captures non visibles (Illuminating Hidden Harvest) sera aussi proposé au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) (pour information, examen et adoption)

- Ce point de l'ordre du jour est consacré à la lutte contre la pêche INDNR.
- Les documents *COFI/2022/5* et *COFI/2022/INF/10* donnent un aperçu des progrès obtenus, entre autres, dans les domaines suivants: i) l'application de l'Accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port) et la mise en œuvre du système mondial d'échange d'information; ii) l'élaboration et la mise en œuvre du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires de ravitaillement (Fichier mondial des navires de pêche); iii) l'élaboration des directives volontaires sur les transbordements; iv) les activités du Groupe de travail *ad hoc* mixte FAO/Organisation maritime internationale (OMI)/Organisation internationale du Travail (OIT) sur la pêche INDNR et sur les questions connexes, y compris la mise au point du mandat du Groupe de travail; et v) le marquage et l'identification des bateaux de pêche.
- Les contributions de la FAO à la concrétisation de la cible 14.6 de l'ODD 14 du Programme 2030, qui vise à mettre un terme à la pêche INDNR d'ici à 2020, seront aussi présentées.
- Les activités relatives à la Journée internationale de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée feront également l'objet d'un compte rendu.

8. Amélioration des débats au sein du Comité des pêches, y compris grâce aux recommandations du Groupe de travail sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches (pour décision)

- Ce point de l'ordre du jour est consacré à la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches.
- On trouvera dans le document *COFI/2022/6* les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la proposition de création d'un sous-comité de la gestion des pêches, ainsi que des suggestions visant à améliorer le déroulement des sessions futures du Comité des pêches. Les procès-verbaux des réunions du Groupe de travail sont mis en ligne sur la page web consacrée à celui-ci¹.

9. Faire face au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture: rapport sur les progrès accomplis et Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique (2022-2031) (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les progrès obtenus quant aux activités entreprises dans le secteur des pêches et de l'aquaculture eu égard au changement climatique, ainsi que sur les synergies avec le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique.
- Les documents *COFI/2022/7* et *COFI/2022/INF/11/Rev.1* offrent un tour d'horizon des activités menées par la FAO face au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, y compris des informations actualisées sur l'élaboration des directives de la FAO sur l'intégration de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans la gestion de la pêche et le développement de l'aquaculture.

10. Intégration systématique de la biodiversité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur l'intégration systématique de la biodiversité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.
- Les documents *COFI/2022/8* et *COFI/2022/INF/12* donnent une vue d'ensemble des travaux menés par la FAO sur l'intégration systématique de la biodiversité dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, notamment des informations actualisées sur: i) les progrès obtenus et la participation du secteur à l'élaboration du Cadre de la biodiversité pour l'après-2020; ii) le rôle de la FAO dans le soutien apporté aux mesures de conservation par zone, y compris les activités de l'Organisation relatives à l'élaboration des orientations sectorielles sur d'autres mesures de conservation efficaces par zone; iii) les espèces menacées (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction [CITES]); iv) les déchets marins (engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés (EPAPR), déchets plastiques), y compris les activités de l'Organisation sur la réduction des déchets marins aux niveaux national et régional, en particulier eu égard aux EPAPR; et v) la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.

¹ <https://www.fao.org/about/meetings/cofi/sub-committee-on-fisheries-management-wg/en/> (en anglais).

11. Évolution des processus de portée mondiale et régionale en rapport avec les pêches et l'aquaculture (PCE)² (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour est consacré à l'évolution des processus de portée mondiale et régionale en rapport avec les pêches et l'aquaculture.
- Les documents *COFI/2022/9* et *COFI/2022/INF/13* donnent une vue d'ensemble des principaux processus de portée mondiale et régionale relatifs à la gouvernance des pêches et de l'aquaculture qui sont mis en œuvre avec le concours et l'appui de la FAO, à savoir: i) des processus mondiaux (Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants), la Conférence des Nations Unies sur les océans et les cadres mondiaux relatifs aux océans de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres instances; ii) des processus régionaux (réseau des secrétariats des organes régionaux des pêches, organisations régionales de gestion des pêches [ORGP] et arrangements régionaux d'aménagement des pêcheries; iii) le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires; iv) la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes; v) la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable; et vi) un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
- La sécurité en mer et le travail décent dans le secteur des pêches et de l'aquaculture seront aussi abordés au titre de ce point de l'ordre du jour (document d'information *COFI/2022/INF/8*).

12. Décisions et recommandations découlant de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, 24-27 mai 2022 (PCE) (pour information et adoption)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les décisions et recommandations découlant de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches.
- Le document *COFI/2022/10* donne un aperçu des thèmes examinés lors de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches et des principales recommandations formulées à cette occasion, notamment en ce qui concerne: i) la résistance aux antimicrobiens; ii) les directives volontaires sur l'aquaculture durable; iii) la Conférence mondiale sur l'aquaculture; et iv) le Plan d'action mondial sur les ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- Le rapport de la onzième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches figure dans le document d'information portant la cote *COFI/2022/INF/14*.

13. Décisions et recommandations découlant de la dix-huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, 8 avril - 9 mai, 7, 8, 9 et 20 juin 2022 (PCE) (pour information et adoption)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les décisions et recommandations découlant de la dix-huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches.
- Le document *COFI/2022/11* donne un aperçu des thèmes examinés lors de la dix-huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches et des principales recommandations formulées à cette occasion, notamment quant aux négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions dans le secteur des pêches.

² Le sigle PCE signifie qu'il est proposé que les points correspondants soient traités selon une procédure de correspondance écrite.

- Le rapport de la dix-huitième session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches figure dans le document d'information portant la cote *COFI/2022/INF/15*.

14. Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation (PCE) (pour information et examen)

14.1 Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025) (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour est consacré au Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation.
- Le document *COFI/2022/12* donne un aperçu des réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au cours de l'exercice biennal 2020-2021 et une perspective des activités de la FAO dans ce secteur pour 2022-2023 au titre du Cadre stratégique 2022-2031, y compris le thème biennal 2022-2023, *Transformation des systèmes agroalimentaires: de la stratégie à l'action* et, en particulier, la transformation bleue.
- La pertinence du cadre d'action mondial relatif à la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025) eu égard au programme de travail de l'Organisation dans le domaine des pêches et de l'aquaculture sera également examinée au titre du point 14.1 de l'ordre du jour (*COFI/2022/12.1 et COFI/2022/INF/16*).
- Des informations seront aussi communiquées au sujet d'un réseau volontaire de ports de pêche bleus.
- La suite donnée aux décisions et recommandations découlant de la trente-quatrième session du Comité des pêches et le rapport de la trente-quatrième session du Comité des pêches (*COFI/2022/INF/6*) sont également communiqués, pour information.

15. Programme de travail pluriannuel du Comité (PCE) (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur le Programme de travail pluriannuel du Comité.
- Le document *COFI/2022/13* contient un rapport intérimaire sur le programme de travail pluriannuel 2020-2023 et un projet de programme de travail pluriannuel pour 2022-2025.

16. Questions diverses (pour information)

16.1 Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches

- Des informations seront communiquées sur l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant le Comité des pêches, notamment les décisions et recommandations d'autres organes directeurs de la FAO en relation avec les pêches et l'aquaculture.

16.2 Résultats du programme pilote de l'Université mondiale des pêches de la FAO

- La République de Corée est invitée à rendre compte de l'état d'avancement du programme pilote d'Université mondiale des pêches.

17. Élection du Président et des vice-présidents de la trente-sixième session du Comité des pêches

- Le Comité est invité à élire les membres de son Bureau pour la trente-sixième session, conformément à l'article I, paragraphe 1, de son Règlement intérieur.

18. Date et lieu de la trente-sixième session du Comité des pêches

- Le Comité est invité à arrêter la date et le lieu de la trente-sixième session du Comité des pêches.

19. Adoption du rapport

Questions de procédure.